

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES OFFRES DEPLACEMENT POUR LES MATCHS DU PSG A L'EXTERIEUR

nombre d'Offres commercialisées pour le Match, dans la limite des disponibilités.

1. OBJET

Les présentes Conditions générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles toute personne (« l'Acheteur » ou le « Client ») accepte de souscrire auprès de la SAS Paris Saint-Germain Football (le « PSG ») une ou plusieurs offres déplacements (« l'Offre ») pour assister à un match de football disputé par l'équipe professionnelle masculine du PSG à l'extérieur ou sur terrain neutre, (« le Match ») dans la partie du stade concerné (le « Stade ») réservée aux supporters du PSG. Les présentes ainsi que les Conditions Générales et d'Utilisation des billets électroniques de l'organisateur (la FFF) sont applicables à tout Acheteur ainsi qu'à toute personne bénéficiant d'une Offre (le « Bénéficiaire »), en ce compris l'Acheteur. Le PSG se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment et sans préavis. Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles mises en ligne sur le site Internet de billetterie du PSG : <http://billetterie.psg.fr> et acceptées à la date d'achat de l'Offre ou de Transfert du Billet. Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des billets électroniques de la FFF sont accessibles à l'adresse suivante : www.fff.fr

2. OFFRE DEPLACEMENT PSG

2.1 Offres déplacement

Le PSG, à sa seule discrétion et sous réserve des disponibilités et de la mise à disposition de places au profit de ses supporters dans un secteur réservé du Stade, peut proposer plusieurs offres de billetterie pour le Match. Les Offres sont consultables sur le Site Internet de billetterie du PSG (<http://billetterie.psg.fr>, ou tout site Internet qui s'y substituerait). Le PSG est susceptible de proposer des offres Hospitalités, consistant en l'achat d'un titre d'accès au match associé à des prestations d'hospitalités. Les conditions spécifiques à chacune d'elles seront précisées dans un bon de commande (ci-après le « Bon de commande »).

Compte tenu de divers impératifs, notamment de sécurité, le PSG décide seul du type d'Offre et du

2.2 Restrictions

Aucune Offre ne pourra être souscrite par toute personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, s'étant rendu auteur des faits énoncés aux articles de 10.c à 10.f ci-après, ou étant en situation d'impayé. Toute utilisation d'un Billet par un Bénéficiaire faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, s'étant rendu auteur des faits énoncés aux articles de 10.c à 10.f ci-après ou étant en situation d'impayé est également prohibée.

Tout mineur de moins de 16 ans devra être accompagné et placé sous la responsabilité d'un adulte ayant souscrit la même Offre. Lors de la souscription de son Offre, un de ses parents ou tuteurs légaux garantira qu'il sera accompagné et placé sous la responsabilité d'un adulte ayant souscrit la même Offre.

Le PSG décide seul et librement du nombre d'Offres disponibles par Acheteur. L'Offre est nominative. Sa souscription est personnelle à l'Acheteur et le cas échéant au Bénéficiaire de l'Offre en cas de multiplicité d'Offres disponibles par Acheteur.

Le PSG déconseille aux parents d'emmener au Stade des enfants de moins de cinq ans.

3. PROCEDURE D'ACHAT

3.1 Dates de commercialisation

Les dates de commercialisation de l'Offre pour le Match sont disponibles sur le Site Internet de billetterie du PSG (<http://billetterie.psg.fr>, ou tout site Internet qui s'y substituerait). Le PSG se réserve le droit d'adopter des dates de commercialisation différentes selon les canaux de distribution.

3.2 Modalités d'achat

Sous réserve des dispositions ci-après, la souscription à l'Offre peut se faire sur le Site Internet de billetterie du PSG.

Le PSG se réserve le droit de limiter les moyens de souscription à l'Offre pour le Match.

Lors de la souscription l'acheteur devra renseigner les noms et prénoms des bénéficiaires de chaque billet.

Pour certaines catégories de places, l'Acheteur devra au préalable remplir une demande de préinscription pour l'Offre à laquelle il souhaite souscrire. L'Acheteur sera informé par le PSG de la validation de la souscription de son Offre sous réserve du paiement du prix.

La souscription d'une Offre peut nécessiter, sur demande du PSG, présentation d'un original ou envoi par courriel de la copie d'une pièce d'identité de l'Acheteur et/ou du Bénéficiaire.

Le PSG se réserve le droit de limiter le nombre de titres d'accès par acheteur selon les catégories.

3.3 Dispositions spécifiques pour les personnes morales

Une personne morale peut souscrire, dans la limite des disponibilités, par l'intermédiaire de son représentant légal ou de toute personne dûment habilitée à cet effet, à une ou plusieurs Offres. Pour ce faire, le Client personne morale remplit le formulaire disponible directement en ligne sur le Site Internet de billetterie du PSG ou retourne au PSG par courrier ou sous forme électronique qui vaudra alors seule à titre de preuve le Bon de commande disponible sur demande auprès de son contact commercial ou à l'adresse mail billetterie-entreprise@psg.fr. Les présentes Conditions Générales de Vente sont jointes au bon de commande. La souscription est validée, sous réserve de disponibilité des Offres concernées, par la réception du Bon de commande dûment complété et signé et des présentes Conditions Générales de Vente dûment paraphées ou de la signature électronique du Bon de commande effectuée par l'intermédiaire du prestataire DocuSign dans les délais indiqués sur ledit Bon de commande (soit 5 jours ouvrés suivant la date d'envoi du Bon de commande par le PSG, le cachet de la poste ou le certificat de signature électronique de DocuSign faisant foi). Le PSG pourra discrétionnairement considérer comme caduque tout Bon de commande retourné de manière non conforme (information manquante, erronée, non vérifiable ou contenant des mentions manuscrites ou dans un délai supérieur à celui indiqué dessus. Par ailleurs, le PSG pourra discrétionnairement considérer la commande comme nulle en cas de non-paiement par le Client de tout ou partie des montants devant être réglés à l'achat. Le Client personne morale déclare et garantit au PSG que le signataire du Bon de

commande a tout pouvoir à l'effet de l'engager aux termes des présentes. En cas de signature électronique, le Client personne morale admet que le certificat de signature électronique constitue l'original du document et qu'il sera établi et conservé dans des conditions de nature à permettre d'identifier dûment son signataire et à en garantir l'intégrité. Il reconnaît ainsi que le procédé de signature utilisé par le prestataire DocuSign permet d'assurer l'identité du signataire et garantit l'intégrité du Bon de commande et des Conditions Générales de Vente ; il renonce donc définitivement et irrévocablement à contester leur validité et leur contenu dont le motif serait lié à l'utilisation de ce procédé.

Ethique des affaires : Le Client personne morale déclare et garantit avoir connaissance et s'engage à agir dans le strict respect des législations et réglementations applicables, en France comme à l'étranger, contre la corruption, le trafic d'influence et le conflit d'intérêt. Le Client personne morale s'engage et se porte fort du respect de cet engagement par ses employés, actionnaires, administrateurs, dirigeants, sociétés affiliées et sous-traitants ainsi que ses représentants légaux.

3.3 Le titre d'accès

3.3.1 Emission du titre d'accès

Le titre d'accès au Match (le « Billet ») sera émis sous le format d'un e-Ticket et/ou d'un m-Ticket. L'Acheteur se porte fort du respect des obligations prévues aux présentes par les Bénéficiaires et fera son affaire personnelle de la remise éventuelle des billets et de toute information pertinente relative aux Offres au Bénéficiaire.

Sur le Billet figurent les nom et prénom du Bénéficiaire inscrit par l'Acheteur au moment de la commande, ainsi que les informations relatives au Match. Ces informations ne sont pas modifiables.

L'Acheteur sera responsable de transmettre les informations relatives au Match au Bénéficiaire.

3.3.2 Transfert des Billets

L'E-ticket électronique et le M-ticket sont cessibles à titre gratuit par l'Acheteur au Bénéficiaire (ci-après le « Transfert »), sous réserve des dispositions du présent article et de l'article 10.c ci-après, au moment de la souscription de l'Offre. Le Transfert se fait sur le Site Internet de billetterie du PSG. et par l'envoi du E-ticket accompagné des présentes Conditions Générales de Vente par courrier électronique au Bénéficiaire. Une fois le

Transfert effectué, seul le Bénéficiaire désigné ainsi pourra accéder au Stade pour le Match. Le choix du Bénéficiaire est non modifiable.

3.3.3 Impression des E-tickets

Les e-Tickets doivent être imprimés en portrait sur du papier A4 blanc et vierge, sans modification de la taille d'impression, avec une imprimante à jet d'encre ou laser. Aucun autre support n'est valable. En cas de mauvaise qualité d'impression, il est recommandé d'imprimer l'e-Ticket avec une autre imprimante. Le PSG décline toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de l'impression des e-Tickets.

3.3.4 Téléchargement du M-Ticket

Le M-Ticket doit être téléchargé sur un mobile ou une tablette via le Site Billetterie du PSG. Le Porteur doit s'assurer que la batterie de son mobile ou de sa tablette est suffisamment chargée pour permettre l'affichage de son m-Ticket à l'entrée du Stade. Le PSG décline toute responsabilité en cas d'impossibilité par le Porteur à visualiser le m-Ticket sur son mobile ou tablette qui ne serait pas due à un manquement à ses obligations (mobile défectueux, mobile non compatible.)

3.4 Tarifs

Les tarifs sont affichés sur le Site Internet de billetterie du PSG et/ou sur le Bon de Commande.

Les tarifs sont exprimés en euros TTC et payables uniquement en euros. Les tarifs appliqués sont ceux affichés au moment de l'achat.

3.5 Frais afférents à l'obtention du Billet

En cas d'achat sur le Site Internet de billetterie du PSG, l'Acheteur devra s'acquitter des frais d'obtention suivants : Quatre (4) euros ;

Le PSG se réserve le droit de limiter le mode d'obtention des Billets selon l'Offre.

3.6 Moyens de paiement

Les moyens de paiement autorisés sont :

- sur le Site Internet de billetterie du PSG : la carte bancaire et la carte American Express
- pour les personnes morales uniquement, le virement bancaire.

Le Site Internet de billetterie du PSG bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle.

Afin de prévenir les risques d'usurpation des données bancaires et de renforcer la sécurité des

transactions passées sur le Site Internet de billetterie du PSG, le PSG (ou son mandataire prestataire de paiement), sans que cela constitue une obligation à sa charge, pourrait être amené à réaliser des contrôles destinés à s'assurer de l'identité de l'utilisateur du moyen de paiement utilisé pour le règlement. En cas de défaut ou de refus de répondre aux demandes du PSG (ou de son mandataire prestataire de paiement) ou de transmettre les justificatifs sollicités, le PSG se réserve le droit de ne pas valider l'achat d'un Titre d'accès.

Le PSG se réserve également le droit de procéder à l'annulation d'un achat qui présenterait un risque de fraude, notamment d'utilisation frauduleuse de carte bancaire ou un risque d'atteinte à la sécurité de la manifestation sportive.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'attention du mandataire prestataire de paiement du PSG : ADYEN France, 6 Boulevard Haussmann 75009 PARIS.

3.7 Données personnelles

Les données personnelles relatives au Bénéficiaire sont collectées avec l'accord du Client et dudit Bénéficiaire, que le Client reconnaît avoir informé. Elles sont destinées aux services du PSG chargés de l'organisation et de la gestion des matchs dans les conditions décrites à l'article 16, dans le respect des obligations légales et réglementaires applicables.

3.8 Facture

L'Acheteur dispose de la faculté de télécharger une facture pour toute souscription à une Offre sur son espace personnel dédié via le Site de Billetterie du PSG.

4. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Concernant la vente à distance, la vente d'Offres par le PSG constituant une prestation de services de loisir devant être fournie à une date déterminée, conformément aux dispositions de l'article L.221-28 12° du Code de la consommation, les dispositions de l'article L.221-18 du même code relatives au droit de rétractation du consommateur ne sont pas applicables à l'achat d'Offres à distance.

5. PERTE/VOL DU BILLET OU DU EBILLET

Le Bénéficiaire est responsable de son Billet et de son E-ticket. Les Billets ne peuvent être ni remboursés, ni échangés, y compris en cas de perte, vol ou destruction et aucun duplicata n'en sera émis. En cas de perte ou de vol du E-ticket, le Bénéficiaire pourra se rendre au Guichet pour se faire remettre un duplicata. Le prix d'un duplicata de E-ticket est facturé 5€ par commande.

6. LIMITES DE RESPONSABILITE DU PSG

a - Composition des équipes – Calendrier – Horaires

Ne sont pas contractuels : la documentation publique ou promotionnelle présentée à l'Acheteur, la composition des équipes, les calendriers et horaires des Matches qui sont publiés et qui sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par la LFP, la FFF, l'UEFA et/ ou toute autorité administrative sans que la responsabilité du PSG ne puisse être engagée.

b - Annulation – report du Match

Si le Match est définitivement arrêté en cours de jeu et est remis à jouer, le Billet donne accès au match remis à jouer. Si le Match est définitivement arrêté en cours de jeu et n'est pas remis à jouer, le PSG décidera, à sa seule discrétion et sans obligation de sa part, s'il accorde ou non une compensation.

c – Cause étrangère

La responsabilité du PSG ne peut en aucun cas être engagée pour la survenance d'évènements constitutifs de la force majeure ou du fait d'un tiers. Sont notamment exclusifs de sa responsabilité : la survenance d'intempéries, de grèves, de changement de réglementation, de suspension de terrain, de report de Match, d'une décision d'une autorité compétente (ex. : arrêté préfectoral ou ministériel, décision de la LFP, la FFF, l'UEFA ...). En cas de survenance d'un fait visé ci-avant, le PSG décidera, à sa seule discrétion et sans obligation de sa part, s'il accorde ou non à l'Acheteur une compensation.

d - Interdiction de déplacement décidée par le Ministre de l'Intérieur ou l'autorité administrative compétente

En cas de décision du Ministre de l'intérieur ou de toute autorité compétente d'interdire le déplacement de supporters du PSG sur un Match,

le PSG décidera, à sa seule discrétion et sans obligation de sa part, s'il octroie ou non à l'Acheteur une compensation.

e - Incident - Préjudice : Le PSG décline toute responsabilité quant au préjudice qui serait subi par toute personne du fait de tout incident survenu à l'occasion d'un Match, sauf en cas de faute lourde prouvée à son encontre.

10. ANNULATION DES OFFRES PAR LE PSG :

a - Interdiction de stade - Dès lors que le PSG sera informé, conformément aux dispositions des articles L.332-15 et L.332-16 du Code du Sport, du fait qu'un Bénéficiaire fait l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, le PSG procédera à l'annulation de l'Offre de plein droit.

b – Revente illicite – Toute revente/offre de revente ou tout échange/offre d'échange contre quelque contrepartie que ce soit de l'Offre est strictement interdite. En cas de non-respect interdictions, le PSG se réserve le droit d'annuler l'Offre, sans préjudice des peines prévues à l'article L.313-6-2 du Code pénal.

c – Infractions à l'intérieur ou dans le périmètre du Stade - Toute fraude ou tentative de fraude constatée au Stade, toute infraction constatée au Règlement intérieur du Stade, toute infraction constatée aux présentes Conditions Générales de Vente ou à la législation relative à la sécurité dans les enceintes sportives (notamment les interdictions relatives à l'introduction, la détention et l'usage d'engin pyrotechnique), entraînera de plein droit, si bon semble au PSG, l'annulation de l'Offre et l'expulsion du Stade.

d – Infractions à l'extérieur du Stade : Tout comportement en relation avec les activités du PSG et/ou de toute section sportive sous l'appellation PARIS SAINT-GERMAIN susceptible de nuire à autrui, de porter atteinte à l'image du PSG ou de toute section sportive sous l'appellation PARIS SAINT-GERMAIN, ou à l'honneur de leurs dirigeants ou personnels, de causer des blessures corporelles, des dégradations aux biens et/ou tout comportement agressif, violent, provocant, insultant, injurieux, incivil, indécent ou contraire à la morale et aux bonnes mœurs en relation avec les activités du PSG entraînera de plein droit, si bon

semble au PSG, l'annulation de toute Offre achetée par la personne concernée par ces faits.

e – Activités commerciales / paris : Il est interdit de mener une activité promotionnelle ou commerciale en relation avec l'Offre sans l'accord préalable écrit de l'organisateur du match. En conséquence et en particulier, il est interdit d'utiliser les Offres en relation avec des prestations de relations publiques fournies par l'Acheteur ou par tout tiers. Il est également interdit de mener une activité promotionnelle ou commerciale dans le Stade à l'occasion d'un Match sans l'accord de l'organisateur du Match ou, suivant le Match concerné, de la LFP, la FFF ou l'UEFA. Il est également interdit d'enregistrer, de transmettre et/ou d'exploiter des sons, images, données, statistiques et/ou description de Match sans l'accord préalable écrit de l'organisateur du Match ou, suivant le Match concerné, de la LFP, la FFF ou l'UEFA. Enfin, dans le cadre de la lutte contre les risques de fraude qu'engendrent les paris sportifs, il est formellement interdit de parier dans l'enceinte du Stade sur le Match en jeu. Le non-respect de ces interdictions entraînera de plein droit, si bon semble au PSG l'annulation de l'Offre et le cas échéant l'expulsion du Stade.

f - Pour toute expulsion du Stade et/ou annulation d'Offre, le PSG décidera à sa seule discrétion et sans obligation de sa part s'il accorde ou non un remboursement de l'Offre annulée.

11. ACCES AU STADE

Aux entrées du Stade, le Bénéficiaire accepte de se soumettre aux mesures d'hygiène, aux palpations de sécurité, à la vérification documentaire de son identité, à l'inspection visuelle de ses bagages à main et à toute autre mesure de sécurité effectuée par les forces de police et/ou par les préposés du PSG et/ou de l'organisateur du Match. Le Bénéficiaire pourra être invité à présenter les objets dont il est porteur. Tout objet interdit sera consigné, saisi ou refusé. Toute personne refusant de se soumettre auxdits contrôles, palpations et inspections se verra refuser l'accès au Stade sans qu'elle puisse prétendre à un quelconque remboursement de l'Offre qu'elle a souscrite.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 2.2, tout mineur devra être accompagné et placé sous la responsabilité d'un adulte ayant

souscrit à la même Offre déplacement pour le même Match.

Le PSG et/ou l'Organisateur du Match procède à l'entrée du Stade à tout contrôle sanitaire ou d'hygiène requis par les autorités compétentes dans le respect des mesures légales et réglementaires. Les informations concernant les conditions d'accès en vigueur sont disponibles sur le Site Internet de Billetterie du PSG et adressées par le PSG à l'Acheteur par courriel avant les matchs.

Le PSG et/ou l'organisateur du Match se réservent le droit de refuser l'entrée de toute personne au Stade lorsque, suivant une appréciation raisonnable, cette décision paraît nécessaire pour des raisons de sécurité ou lorsque le comportement mental ou physique de ladite personne est tel qu'il crée une gêne ou présente un danger pour les autres spectateurs et les biens d'autrui sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement du prix de l'Offre déplacement à laquelle il a souscrit. Toute sortie du Stade est définitive.

12. LEGISLATION RELATIVE A LA SECURITE DANS UN STADE ET ENGAGEMENT DE TOLERANCE ET RESPECT

Par la détention du Billet intégré dans l'Offre, le Bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance et s'engage à respecter sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente, le règlement intérieur du Stade et les lois et règlements relatifs à la sécurité dans les enceintes sportives, notamment les articles L. 332-3 à L. 332-16 du Code du Sport. Toute personne présente dans le Stade qui se rend coupable de l'une des infractions définies dans ces articles encourt, outre des peines d'amende et d'emprisonnement, une peine complémentaire d'interdiction de pénétrer ou de se rendre aux abords d'un stade ainsi que les sanctions prévues à l'article 10.f ci-avant.

A ce titre, il est rappelé que la Loi interdit notamment l'introduction et l'usage d'engins pyrotechniques, le port ou l'exhibition d'insignes, de signes ou symboles rappelant une idéologie raciste ou xénophobe, et plus généralement le fait de provoquer des spectateurs à la haine ou à la violence.

Par ailleurs, par la détention du Billet, le Bénéficiaire s'engage à :

- Bannir la violence, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'homophobie, l'expression publique d'opinions politiques ou religieuses dans le Stade ;

- Adopter une attitude respectueuse et « fair-play » vis-à-vis des pouvoirs publics, des institutions du football, des arbitres et de fair-play, de l'équipe adverse et de ses supporters. Il s'engage également à faire preuve d'une attitude positive vis-à-vis des supporters de la même tribune et des autres tribunes du Stade afin de les laisser vivre leur expérience stade dans les conditions qu'ils entendent et ainsi, faire preuve de grand respect afin de ne pas les gêner.

13. DROITS A L'IMAGE

Toute personne assistant à un Match consent au PSG, à titre gracieux, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur, le droit de capter, d'utiliser, d'exploiter et de représenter son image et sa voix, sur tout support connu ou à venir en relation avec le Match et/ou toute opération événementielle s'y rapportant et/ou la promotion du PSG et/ou de ses partenaires, tel que les photographies, les retransmissions en direct sur écrans géants, les retransmissions télévisées en direct ou en différée, les médias digitaux, les émissions et/ou enregistrements vidéos ou sonores, ces droits étant librement cessibles par le PSG à tout tiers de son choix.

14. VIDEOPROTECTION

Le Bénéficiaire est informé que, pour sa sécurité, les Stades sont susceptibles d'être équipés d'un système de vidéoprotection placé, le cas échéant, sous le contrôle d'Officiers de Police Judiciaire et dont les images sont susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites judiciaires. Le cas échéant, un droit d'accès est prévu pendant le délai de conservation des images conformément aux dispositions de l'article L253-5 du Code de la Sécurité intérieure.

15. INTUITUS PERSONAE

L'Acheteur reconnaît que le PSG lui a consenti, ainsi qu'au Bénéficiaire, la vente de l'Offre en raison de sa qualité et de ses déclarations. En conséquence, l'Acheteur garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation

personnelle et celle du Bénéficiaire et s'engage à informer spontanément le PSG de tout changement pouvant s'y produire.

16. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le PSG s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles confiées par le Client dans le respect de la réglementation en matière de protection des données personnelles et de la politique en matière de protection des données personnelles du PSG accessible sur son site Internet, et ce uniquement pour l'organisation et la gestion des Matches inclus dans les Titres d'accès et afin de tenir le Client informé de l'actualité du PSG et de lui faire bénéficier en priorité d'offres de biens et services liés à l'activité du PSG, de ses partenaires et du Stade. Les données d'identification des Clients bénéficiaires d'une offre de titres d'accès par l'intermédiaire d'un canal dédié à un partenaire du PSG sont transmises par le PSG audit partenaire aux termes de l'accord spécifique conclu entre eux, conformément à la réglementation applicable, pour permettre au partenaire d'évaluer la performance de son offre. Il est par ailleurs rappelé que, dans le respect des dispositions de l'article L.332-1 du Code du sport et aux fins d'assurer la sécurité des manifestations sportives, le PSG peut refuser ou annuler la délivrance de titres d'accès à ces manifestations ou en refuser l'accès aux personnes qui ont contrevenu ou contreviennent aux dispositions des conditions générales de vente ou du règlement intérieur relatifs à la sécurité de ces manifestations. A cet effet et en qualité d'organisateur de manifestations sportives, le PSG réalise un traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux manquements ci-dessus énoncés, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis motivé et publié de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Le Client est informé qu'il dispose à l'égard de ces informations d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données le concernant lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes ainsi que d'effacement. Le Client peut demander la portabilité des données qui le concernent. Le Client a également le droit de s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Le Client peut par ailleurs

transmettre au PSG ses instructions pour la conservation, l'effacement ou la communication des données en cas de décès et désigner la personne qui en aura la charge. Pour exercer ces droits, il lui suffit d'envoyer un message accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse électronique suivante : <https://billetterie.psg.fr/fr/contact>, ou par courrier à l'adresse suivante : SASP Paris Saint-Germain - Service Billetterie/Abonnement - 53, avenue Emile Zola - 92650 Boulogne-Billancourt Cedex. Le Client peut également contacter le délégué à la protection des données en écrivant à l'adresse suivante : dpo@psg.fr. Une réponse sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Le PSG fera de son mieux pour répondre aux interrogations concernant les traitements de données personnelles qu'il réalise. Conformément à la réglementation applicable, le Client peut, s'il le souhaite, introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site (<https://www.cnil.fr>). Par ailleurs, dans le respect des mesures légales et réglementaires mises en place dans le cadre de la gestion de sortie de crise sanitaire, le PSG est responsable du traitement de données réalisé dans le cadre de l'opération de vérification de tout certificat sanitaire le cas échéant. Aucune donnée ne sera conservée par le PSG lors de cette vérification. La responsabilité du traitement de données, résultant de la mise en place du dispositif de contrôle sanitaire, incombe à la puissance publique.

14. SUIVI/RELATION CLIENT

Pour toute question ou réclamation entièrement dédiée au suivi de l'achat et de l'utilisation d'une Offre, le PSG est joignable par courriel à l'adresse : <https://billetterie.psg.fr/fr/contact>, et/ou pour les Acheteurs d'Offres hospitalités par courriel à l'adresse leparc@psg.fr et/ou pour les Acheteurs personnes morales à l'adresse billetterieentreprise@psg.fr et/ou par tout autre moyen qui s'y substituerait.

15. DROIT APPLICABLE - LITIGE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au Droit français. Tout litige relatif à la souscription ou l'utilisation d'une Offre devra être porté à la connaissance du PSG par lettre recommandée à l'adresse suivante : PSG - Service

Billetterie - 53 avenue Emil Zola - 92650 Boulogne-Billancourt Cedex.

Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, en cas de litige non résolu à l'amiable, le Client consommateur peut recourir gratuitement au service de médiation de l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO) dont relève le PSG dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au PSG : par voie électronique : en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de l'AME CONSO : www.mediationconsoame.com, ou par voie postale : AME CONSO, 11 place Dauphine - 75001 PARIS

Fait à Paris, le 25 avril 2024.

Par son acceptation lors de l'achat de l'Offre et/ou de la remise du Billet par tout moyen, l'Acheteur/le Bénéficiaire reconnaît avoir préalablement pris connaissance et avoir accepté sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les Conditions Générales d'Acquisition et d'Utilisation des billets de l'organisateur du match (la FFF). En cas de contradiction entre les termes des présentes conditions générales de vente et les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des billets électroniques de la FFF, ces dernières prévaudront.